

A l'attention de l'ensemble des membres
de la CLE du SAGE Loire amont

Le Puy-en-Velay, le **07 FEV. 2019**

Cécile GALLIEN
Présidente de la CLE
Conseillère Départementale

Affaire suivie par : Valérie BADIOU

Tél : 04 71 07 40 13
04 71 07 43 45
Mail : valerie.badiou@eptb-loire.fr

Madame, Monsieur,

Le Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Loire amont s'est réuni le 11 décembre 2018.

En tant que Présidente de la CLE, j'ai le plaisir de vous transmettre le compte-rendu correspondant.

Valérie BADIOU, animatrice du SAGE Loire amont, dont les coordonnées sont précisées ci-après (04 44 01 01 80 ; valerie.badiou@eptb-loire.fr) se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Cécile GALLIEN

**Présidente de la CLE
du SAGE Loire amont**



Bureau de la Commission Locale de l'Eau
Réunion du 11 décembre 2018

COMPTE RENDU

Personnes présentes et excusées

La liste des personnes présentes et excusées est fournie dans le document joint.

Déroulement et objet de la réunion

L'objectif de la réunion du Bureau est de :

- Valider le compte-rendu du Bureau du 6 juillet 2018,
- Se prononcer sur la programmation 2019 et les principes de financement des actions du SAGE,
- Présenter l'état d'avancement des études et actions de communication (inventaire des zones humides et connaissance de la masse d'eau souterraine du Devès notamment),
- Présenter le site internet du SAGE Loire amont (www.sage-loire-amont.fr),
- Informer les membres du Bureau de la consultation sur les questions importantes pour la révision du SDAGE 2022-2027 (www.prenons-soin-de-leau.fr).

Les membres du Bureau valident le compte-rendu du Bureau du 6 juillet 2018.

Programmation 2019 du SAGE Loire amont

Valérie BADIOU présente la programmation prévisionnelle pour l'année 2019, sous maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement Public Loire, structure en charge de la mise en œuvre du SAGE Loire amont :

Des actions de communication (3 600 € en 2019) :

- Communication sur la zone de mobilité de la Suisse, Suisse,
- Communication sur les résultats de l'étude des impacts du changement climatique sur le territoire du SAGE,
- Communication sur les règles de l'art pour la réalisation des forages sur la masse d'eau souterraine du Devès (action à conduire en partenariat avec le SAGE Haut-Allier, l'AFB, la DDT),
- Site internet.

La poursuite des études lancées en 2018 :

- Inventaire participatif des zones humides sur le territoire du SAGE en aval du Puy-en-Velay, et proposition d'une stratégie d'intervention pour leur protection, préservation, restauration,
- Définition d'une méthodologie pour une meilleure connaissance de la masse d'eau souterraine du Massif volcanique du Devès dans la perspective de la mise en place d'un schéma de gestion.

Il est également proposé d'accueillir un stagiaire pour réaliser un état des lieux et suivre l'évolution de l'imperméabilisation sur le territoire du SAGE Loire amont, et présenter un retour d'expériences / d'actions conduites sur d'autres territoires pour limiter l'imperméabilisation et ses conséquences.

Les membres du Bureau valident la programmation 2019 telle que présentée lors de la rencontre (voir délibération 01-02).

Principes de financement des actions du SAGE

Laurent BOISGARD, chef du service Aménagement et Gestion des Eaux de l'Etablissement public Loire, présente les modalités et les perspectives financières pour la mise en œuvre des 10 SAGE portés par l'Etablissement, en détaillant notamment (voir présentation power-point jointe au compte-rendu) :

- les types de dépenses des programmes d'actions des SAGE, les principes de mutualisation appliqués pour certains postes de dépense afin de réaliser une économie d'échelle (exemple du budget formation), et les besoins prévisionnels estimés par les animateurs de SAGE : budget prévisionnel 2019 de 930 000 €,
- Les modalités d'accompagnement de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne dans le cadre de son XI^{ème} programme, avec notamment une baisse des taux d'accompagnement (de 80 à 70%) et de certaines dépenses éligibles, d'où un accompagnement prévisionnel de 714 000 € pour 2019,
- D'où une augmentation de l'autofinancement, via les contributions des six Régions concernées, au prorata des surfaces et des ETP mobilisés : montant des contributions régionales prévisionnelles pour l'animation / communication des SAGE en 2019 de 216 000 € (augmentation de 150 000 € par rapport à 2018).

Aussi, l'EpL recherche une solution simple et pérenne de financement à mobiliser, avec la volonté de ne pas augmenter la participation de ses collectivités membres.

Un dispositif est prévu dans le code de l'environnement depuis 2010 : la possibilité de demande de majoration de la redevance prélèvement. Les conditions à remplir et les modalités de mise en œuvre pour percevoir la majoration de la redevance pour prélèvement sont détaillées dans la présentation power point.

Elle n'a à ce jour jamais été mis en œuvre (deux demandes formulées, par l'EPTB Vienne et l'EPTB Sèvre Nantaise, mais refusées).

L'EpL a sollicité l'AELB pour avoir une estimation du montant plafond de la majoration (application du taux de 25%). Cela représenterait 2.24 M€ pour les 10 SAGE portés par l'EpL, ce qui correspondrait à :

- une augmentation de 1.15 €/an/foyer pour l'alimentation en eau potable (pour une consommation moyenne de 120 m³/an),
- une augmentation de 260 €/an pour l'irrigation (pour un prélèvement moyen annuel des 10 SAGE de 83 000 m³),
- une augmentation de 980 €/an pour les industriels (pour un prélèvement moyen annuel des 10 SAGE de 158 000 m³).

Un projet de motion des Présidents de CLE des SAGE portés par l'Ep Loire est présenté aux membres du Bureau. Cette motion souligne notamment leur attachement au rôle des CLE, demande au Comité de Bassin que des modes de financement dédiés et pérennes soient recherchés, et demande en particulier à l'Agence de l'Eau d'accompagner la mise en œuvre effective de la majoration de la redevance prélèvement (voir le texte complet de la motion dans la présentation power point).

Les points suivants sont abordés lors de la réunion :

- les services de l'Etat et la Chambre d'Agriculture ne souhaitent pas prendre part au vote,
- plusieurs acteurs soulignent l'importance des SAGE pour traduire les attentes des SDAGE, de trouver une solution de financement pour faire fonctionner les SAGE portés par l'EpL, d'autant plus que des efforts de mutualisation sont déjà conduits,
- Cécile GALLIEN souhaite que les montants correspondants à la majoration de la redevance n'entrent pas dans le calcul du « plafond mordant » appliqué au budget général de l'AELB ;

- la Fédération de Pêche de Haute Loire est favorable au projet de motion. Un courrier signé du Président va prochainement être envoyé à ce sujet,
- l'intérêt d'avoir une motion pour porter un message commun à plusieurs SAGE est souligné.

Les services de l'Etat et la Chambre d'Agriculture ne prennent pas part au vote. Les autres membres du Bureau donnent un accord favorable au projet de motion présenté en souhaitant que la majoration de la redevance ne soit pas comptabilisée dans le plafond mordant de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, questionnement sur lequel il n'y a aujourd'hui pas de réponse (voir délibération 02-02)

Etat d'avancement des études et actions de communication

L'inventaire participatif des zones humides et la proposition d'une stratégie d'intervention pour leur protection, préservation, restauration ont été confiés au bureau d'études CESAME. Le comité de pilotage de l'étude s'est réuni le 13 novembre 2018 pour le lancement de la prestation. Après une phase de pré localisation des zones humides, des ateliers de concertation locale seront organisés d'ici mars 2019 pour identifier les secteurs de zones humides potentielles à prospector. Les investigations terrain pour confirmer la présence de zones humides se dérouleront d'avril à septembre 2019, voir mai 2020 si besoin.

Concernant la **masse d'eau souterraine des Monts du Devès qui concerne les SAGE Loire amont et Haut Allier**, la mission de définition d'une méthodologie pour améliorer sa connaissance dans la perspective de la mise en place d'un schéma de gestion a été confiée au bureau d'études Hydriad. Après le lancement de l'étude lors de la Commission inter-SAGE le 11 octobre 2018, la phase de collecte des données a été lancée. La prestation est prévue sur une année jusqu'en septembre 2019

Plusieurs actions de communication ont été conduites en 2018 :

- ouverture du site internet du SAGE www.sage-loire-amont.fr,
- réalisation d'un film de sensibilisation à la présence et à la vulnérabilité de la masse d'eau souterraine du Devès (présenté en Bureau et visionnable sur le site internet du SAGE). Des réunions publiques de diffusion du film sont prévues début 2019. Un courrier a également été transmis à l'Inspection d'Académie pour les informer de l'existence de ce film,
- deux autres films sont en cours de montage : l'un deux présentera les enjeux de l'eau autour du fleuve Loire, l'autre relatara les bonnes pratiques du territoire en terme de gestion de l'eau,
- Le guide de lecture du SAGE est en cours de finalisation.

Information sur la consultation sur les questions importantes pour la révision du SDAGE 2020-2027

Un point d'information est fait aux membres du Bureau sur la consultation en cours sur les questions importantes pour la révision du SDAGE 2020-2027 :

Qui : habitants et organismes du bassin Loire-Bretagne

Quand : du 2 novembre 2018 au 2 mai 2019

Pourquoi : donner son avis sur l'avenir de l'eau : enjeux et pistes d'action pour

- garantir la qualité de l'eau,
- la partager dans un contexte de changement climatique,
- sécuriser l'eau potable,
- réduire les pollutions,
- préserver la santé et la biodiversité des milieux aquatiques,
- prévenir le risque d'inondation.

Comment

- questionnaire en ligne www.prenons-soin-de-leau.fr
- par écrit (individuellement ou collectivement) à sdage@eau-loire-bretagne.fr

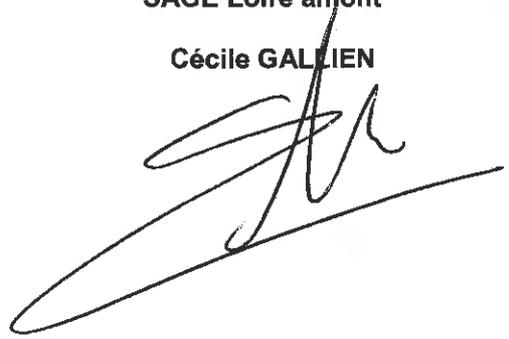
Simon Burner de SOS Loire Vivante évoque également une enquête lancée du 9 octobre 2018 au 4 mars 2019 par Living Rivers Europe (réseau européen du WWF, European Rivers Network, European Anglers Alliance, Bureau européen de l'environnement et Wetlands International). Cette consultation vise le grand public qui peut se prononcer sur l'évaluation de la politique de l'UE dans le domaine de l'eau, qui inclut la DCE.

<https://www.ern.org/fr/living-rivers-europe/campagne-protegeons-leau/>

Cécile GALLIEN remercie l'ensemble des participants.

**La Présidente de la CLE du
SAGE Loire amont**

Cécile GALLIEN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Gallien', written over a horizontal line.



Bureau de la C.L.E. du S.A.G.E. Loire amont

Réunion du 11 décembre 2018

Délibération n° 01-01

PROGRAMMATION 2018 SAGE LOIRE AMONT

Le Bureau émet un avis favorable sur la programmation 2019 du SAGE Loire amont qui comprend, sous maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement Public Loire, structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE Loire amont :

Des actions de communication (3 600 € en 2019) :

- Communication sur la zone de mobilité de la Suisse, Suisse,
- Communication sur les résultats de l'étude des impacts du changement climatique sur le territoire du SAGE,
- Communication sur les règles de l'art pour la réalisation des forages sur la masse d'eau souterraine du Devès (action à conduire en partenariat avec le SAGE Haut-Allier, l'AFB, la DDT),
- Site internet.

La poursuite des études lancées en 2018 :

- Inventaire participatif des zones humides sur le territoire du SAGE en aval du Puy-en-Velay, et proposition d'une stratégie d'intervention pour leur protection, préservation, restauration,
- Définition d'une méthodologie pour une meilleure connaissance de la masse d'eau souterraine du Massif volcanique du Devès dans la perspective de la mise en place d'un schéma de gestion.

Il est également proposé d'accueillir un stagiaire pour réaliser un état des lieux et suivre l'évolution de l'imperméabilisation sur le territoire du SAGE Loire amont, et présenter un retour d'expériences / d'actions conduites sur d'autres territoires pour limiter l'imperméabilisation et ses conséquences.

La Présidente de la C.L.E du
SAGE Loire amont

Cécile GALLIEN



Bureau de la C.L.E. du S.A.G.E. Loire amont

Réunion du 11 décembre 2018

Délibération n° 01-02

Motion des Présidents de CLE des SAGE portés par l'EpL

Les services de l'Etat et la Chambre d'Agriculture ne prennent pas part au vote. Les autres membres du Bureau valident la motion ci-dessous :

Les Présidents de CLE :

- REAFFIRMENT leur volonté de poursuivre leur action en faveur d'une gestion intégrée et concertée de la ressource en eau et des milieux aquatiques avec l'objectif d'atteindre le bon état DCE
- SOULIGNENT leur attachement au rôle et à l'autorité des CLE, dont le renforcement est un objectif du SDAGE, ainsi qu'à la légitimité de ces instances comme lieu d'élaboration et de prise de décisions collectives concernant les SAGE et leur mise en œuvre, lesquels viendraient à être affaiblis si les CLE ne devaient être que de simples chambres d'enregistrement de prescriptions extérieures
- SOUTIENNENT l'Etablissement dans ses initiatives qui permettent d'intervenir en commun à l'échelle du bassin fluvial tout en déclinant spécifiquement dans les territoires les outils et les résultats, comme cela est déjà le cas dans le domaine de l'adaptation au changement climatique ou encore de l'exploitation des potentialités qu'offrent les zones d'expansion de crue
- RAPPELLENT l'absolue nécessité d'une simplification administrative effective, guidée par le souci que le cadre administratif approprié et souple facilite une meilleure mise en œuvre opérationnelle des SAGE adaptée aux échelles spatiales de référence
- PRENNENT ACTE des diminutions des taux d'aide de l'Agence de l'eau de 10%, ainsi que des forfaits de fonctionnement, qui conduisent à augmenter significativement la part « d'autofinancement » pour l'animation et les actions de communication des SAGE concernés
- REGRETTENT la diminution du taux d'aide attaché aux études en phase de mise en œuvre, étant rappelé au besoin que certaines de ces dernières sont réalisées en déclinaison des dispositions du SDAGE. Une modulation de ce taux, entre des réflexions stratégiques conduites sur des thématiques majeures à l'échelle des périmètres de SAGE en matière d'inventaire des zones humides par exemple et celles menées en réponse à des problématiques locales, pourrait être imaginée
- DEMANDENT au Comité de bassin que des modes de financements dédiés et pérennes soient effectivement recherchés, définis et appliqués, pour permettre d'agir concrètement à la mise en œuvre des SAGE, et ainsi soutenir et concrétiser l'engagement et l'investissement collectif des acteurs des CLE
- DEMANDENT en particulier à l'Agence de l'eau d'accompagner la mise en œuvre effective de la majoration de la redevance « prélèvements », prévue pour les EPTB par le CE, seul outil

financier dédié existant, dans le cas d'une demande déposée par l'Etablissement public Loire et souhaitent que la majoration de la redevance ne soit pas comptabilisée dans le plafond mordant de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

- DEMANDENT à l'Agence de l'eau que soit reconsidérée la composition des cellules d'animation des SAGE afin de permettre la valorisation de postes d'encadrement nécessaires au bon fonctionnement, à moindre coût, de toute organisation structurée et mutualisée

**La Présidente de la C.L.E du
SAGE Loire amont**

Cécile GALLIEN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Cécile Gallien', written over the printed name.

SAGE LOIRE AMONT

Bureau du 11 décembre 2018

PRESENTS :

Prénom – NOM	ORGANISME
Robert CHAPOT	Loire Forez Agglomération
Alain MARQUET	SIAP Haut Forez Loire
Michel POINAS	AFB 43
Anthony LAURENT	SICALA
Florian CHOPARD LALLIER	Fédération de Pêche 43
Sylvain LECUNA	EDF
Myriam BERNARD	DDT 43 - SEF
Christian BERNARD	Chambre d'agriculture 43
Jean-Luc PARAT	Département 07 – Service Eau
Georges ASSEZAT	Communauté d'Agglomération – SICALA
Simon BURNER	SOS Loire Vivante
Cécile GALLIEN	Présidente CLE SAGE Loire amont
Laurent BOISGARD	EPL
Valérie BADIOU	EPL

EXCUSES :

Nathalie ROUSSET	Département 43
Nathalie LANDAIS	DDT 07
Bernadette ROCHE	Département 07
Philippe JOUJON	CAPEV
Cyril FAURE	SICALA

Bureau de la CLE du 11 décembre 2018

Ordre du jour



- Mot d'introduction de Cécile GALLIEN
- Validation du compte-rendu du Bureau du 6 juillet 2018
- Présentation de l'ordre du jour
- Avis de la CLE sur la programmation 2019 et présentation des principes de financement des actions du SAGE
- Etat d'avancement des études et actions de communication (inventaire des zones humides et connaissance masse d'eau souterraine du Devès)
- Présentation du site internet du SAGE Loire amont (www.sage-loire-amont.fr)
- Information sur la consultation sur les questions importantes pour la révision du SDAGE 2022-2027 (www.prenons-soin-de-leau.fr)

Programmation 2019

Etudes sous maîtrise d'ouvrage de l'EPL

- Poursuite de l'étude d'inventaire des zones humides sur les affluents de la Loire en aval du Puy-en-Velay,
- Poursuite de l'étude pour l'amélioration de la masse d'eau souterraine du Devès.

Actions de communication (3 600 €) :

- Communication sur la zone de mobilité de la Suisse,se,
- Communication sur les résultats de l'étude des impacts du changement climatique sur le territoire du SAGE,
- Site internet.

Animation (Salaires et charges, fonctionnement) : 94 900 €

Programmation 2019



Programmes contractuels, milieux aquatiques



Accompagnement de la mise en œuvre et de l'élaboration des Contrats Territoriaux du territoire (exemple sur les aspects quantitatifs dans le cadre du CT affluents vellaves de la Loire).

Communication sur les attentes du SAGE auprès des acteurs du territoire et des habitants (supports : rencontres, films, site internet, guide de lecture.....).

Echanges en Commissions inter-SAGE...



Point sur les principes de financement des SAGE

Inventaire participatif des zones humides et définition stratégie d'intervention pour leur protection, préservation, restauration



Nov.2018 – Février 2019 :

- **Construction collective du cadre de l'inventaire**

Décembre 2018 – Mars 2019 :

- **Pré-localisation des zones humides et mise en forme des cartographies**
- **Ateliers de concertation locale**

Avril – Septembre 2019 (si besoin avril – mai 2020) :

- **Investigations de terrain et caractérisation des zones humides**
- **Saisie des données et caractérisation complémentaire**

Octobre 2019 – Février 2020 :

- **Consultation locale**

Février – Juin 2020 :

- **Traitement des données. Premières réflexions sur la stratégie locale**

Juin - Aout 2020 :

- **Consultation locale**

Juin – Novembre 2020 :

- **Mise en forme des documents de l'inventaire**

Novembre 2020 – Février 2021 :

- **Partage des résultats de l'inventaire**



Actions de communication

Site internet du SAGE

www.sage-loire-amont.fr

Guide de lecture du SAGE

Deux entrées :

- par thématique, avec localisation des actions par CT,
- par catégorie d'acteurs

Consultation sur les questions importantes pour la révision du SDAGE 2022-2027

Qui : habitants et organismes du bassin Loire-Bretagne

Quand : du 2 novembre 2018 au 2 mai 2019

Pourquoi : donner son avis sur l'avenir de l'eau : enjeux et pistes d'action pour

- garantir la qualité de l'eau,
- la partager dans un contexte de changement climatique,
- sécuriser l'eau potable,
- réduire les pollutions,
- préserver la santé et la biodiversité des milieux aquatiques,
- prévenir le risque d'inondation.

Comment

- questionnaire en ligne www.prenons-soin-de-leau.fr
- par écrit (individuellement ou collectivement) à sdage@eau-loire-bretagne.fr

Contact



Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter:

Valérie Badiou
Etablissement Public Loire
04 71 07 40 13
valerie.badiou@eptb-loire.fr

Merci de votre attention



Présentation et échanges sur les modalités et les perspectives financières pour la mise en œuvre des SAGE

Programme d'action de chaque SAGE en 2019

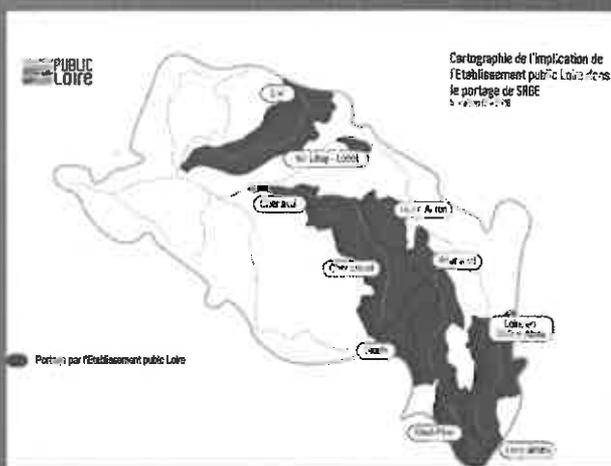
Etape 1 : Définition du programme d'action avec estimation des 3 types de dépenses par procédure SAGE :

- Animation : X € correspondant aux dépenses de personnels (animateur + ETP mutualisés) et aux frais de fonctionnement ;
- Communication : Y € correspondant aux actions de type Lettre du SAGE, Site internet, journée d'information,
- Etudes / autres actions : Z € correspondant aux inventaires des zones humides, au suivi qualité des eaux, à l'étude HMUC,

Programme d'action de chaque SAGE en 2019

Chiffres clés :

- 10 SAGE en 2018 (1/3 des procédures du bassin de la Loire - environ 2/3 sur les commissions Allier-Loire amont et Loire moyenne);
- 37 190 km² (31,5 % du bassin de la Loire - 13,7 % du territoire national couvert par 1 SAGE).
- Superficie moyenne : 3 718 km² (+ du double de celle au niveau national = 1 830 km²).



Montant de la programmation SAGE 2019 pour « animation & communication »

Etape 2 : Mutualisation de certains postes de dépenses liés aux moyens généraux pour réaliser une économie d'échelle



Modalités du 11^e programme de l'AELB

Etape 3 : Estimation des aides AELB pour chaque procédure SAGE

	Taux d'aide plafond du 11 ^e programme
Pilotage et animation* - Cf. fichier TER_1	70% (maximal) voire 50 % (prioritaire) en 2022 si absence de mutualisation
Actions de communication spécifiques - Cf. fichier TER_1	Prioritaire : 50%
Études** au titre de la mise en œuvre ou de la révision - Cf. fichier TER_1	
Suivi des milieux et de la qualité de l'eau – Cf. fiche SUI_1	
Information/sensibilisation – Cf. fiche INF_1	

* Maintien du taux maximal sur 2022-2024 conditionné au respect des engagements de mutualisation - forfait à 10 k€/an par ETP assurant mission d'animation ppale et d'appui
 ** Autres fiches actions pour les inventaires des ZH (MAQ_2-50%) - étude Gemapi (PART_50%) - étude HMUC (QUA_4-70%)

Principes de financement « animation & communication »

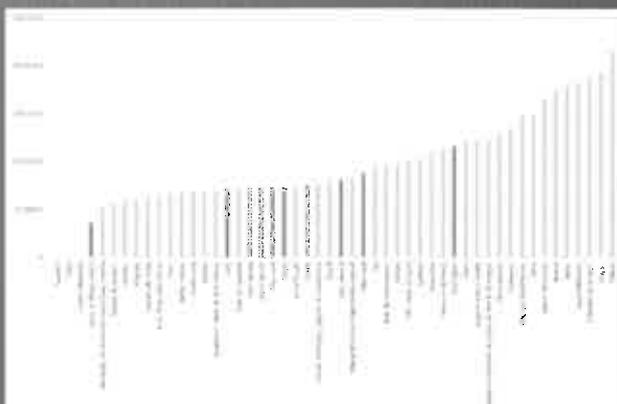
Etape 3 : Estimation des aides AELB pour chaque procédure SAGE par application des modalités du 11^e programme

- Animation :
 - Salaires de la cellule d'animation x 70%
 - Forfaits de fonctionnement (10 000 €) x ETP éligibles x 70%
 - Forfait de CLE (8 000 €)
- Communication : montant des actions x 50%

Rappel des aides accordées par l'AELB en 2018

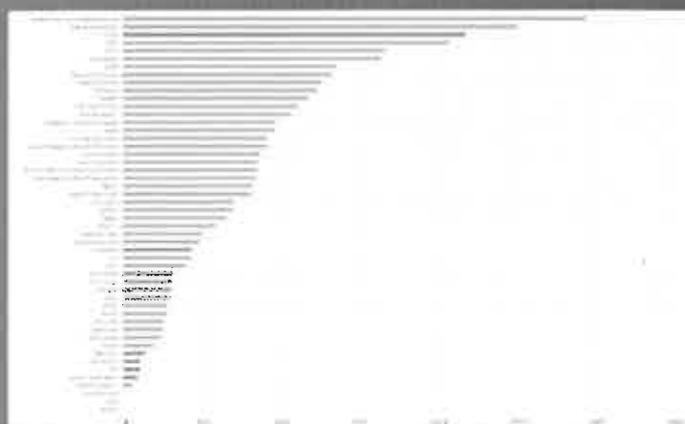
Subventions accordées pour l'animation à l'ensemble des SAGE du district Loire-Bretagne (SAGE portés par l'EP Loire)

Montant total pour 47 SAGE = 4,78 M€ dont 0,73 M€ (15%) pour les 10 SAGE (21%) portés par l'EP Loire → coût totalement maîtrisé pour ces derniers



Rappel des aides accordées par l'AELB en 2018

Ratio des subventions pour l'animation 2018 (SAGE portés par l'EP Loire) / surface des SAGE



Principes de financement « animation & communication »

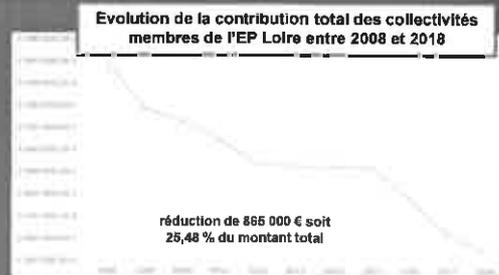
Etape 4 : Déduction de la part d'autofinancement* EP Loire

Dépenses Anim/Com (A/C) optimisées	A/C SAGE 1 optimisé	A/C SAGE 2 optimisé	-----	A/C SAGE 9 optimisé	A/C SAGE 10 optimisé	= Total Dépenses A/C optimisées
-	-	-	-	-	-	-
Aide Agence de l'eau	AELB 1	AELB 2	-----	AELB 9	AELB 10	= Total AELB
=	=	=	=	=	=	=
Autofinancement*	EP Loire 1	EP Loire 2	-----	EP Loire 9	EP Loire 10	= Total EP Loire

* = Contributions apportées par les 6 Régions concernées au prorata des surfaces et des ETP mobilisés

Principes de financement « animation & communication »

	2019 (prévisionnel)
Dépenses A/C optimisées (hors étude)	930 000 €
Aide AELB	714 000 €
Autofinancement EP Loire	216 000 €



Montant prévisionnel 2019 des contributions pour les SAGE, appelées auprès des 6 Régions, multiplié par plus 3 / 2018 dans un contexte où il est souhaité un nouvel effort général visant à une réduction de la participation des collectivités membres de l'EP Loire

Synthèse des éléments budgétaires 2019 liés à l'animation et la communication des SAGE

Volet - Dépenses -	Volet - Ressources -
<ul style="list-style-type: none"> ➢ Besoins prévisionnels remontés par les animateurs SAGE ➢ Poursuite du renforcement des synergies et mutualisations dans une optique d'économie d'échelle (rappels : coût moyen par SAGE déjà faible et mutualisation de postes d'animation SAGE/CT sur certains territoires) 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Agence de l'eau : 11^e programme avec baisse des taux et du forfait animateur + dépenses d'encadrement inéligibles ➢ Autofinancement : Contributions financières des Régions (rappel : 2008-2018, -25,5% de contributions soit une baisse de 865 k€)
Montant du budget prévisionnel - animation-communication des SAGE - en 2019 : -0,93 M€	
Simulation de l'autofinancement 2019 : -215 k€ soit une augmentation -150 k€ / 2018	
<p>→ Nouvelle solution pérenne de financement à mobiliser</p>	

Majoration de la redevance pour prélèvement

Dispositif prévu dans le CE depuis 2010

Conditions à remplir

- EPTB reconnu par arrêté préfectoral
- SAGE approuvé
- Majoration limitée à 25% de la redevance perçues dans la zone géographique considérée
- Sommes reversées limitées à 50% des dépenses de fonctionnement de l'EPTB pour le suivi et la mise en œuvre des actions liées au SAGE

Modalités de mise en œuvre

- Demande de mise en place par l'EPTB
- Avis conforme du Comité de Bassin et délibération de l'agence de l'eau
- Recette recouvrée par l'Agence de l'eau et reversée par cette dernière sans frais de gestion à l'EPTB en année n+2

Majoration de la redevance pour prélèvement

La démarche initiée par l'EP Loire

→ Scénarios différenciés des incidences financières

Hypothèse	Budget de fonctionnement justifié	Montant majoration redevance	AEP (consommation moyenne d'un foyer = 120 m ³ /an facture moyenne nationale = 484 €)	Irrigation (prélèvement moyen annuel sur les 10 SAGE = 83 000 m ³)	Industriel (prélèvement moyen annuel sur les 10 SAGE = 158 000 m ³)
Maximale	4,48 M€	2,24 M€	+ 1,1 € / an / foyer (0,009 €/m ³)	+ 260 € / an (0,003 €/m ³)	+ 980 € / an (0,006 €/m ³)
Animation communication 2019	1 M€	0,5 M€	+ 0,3 € / an / foyer (0,0021€/m ³)	+ 58 € / an (0,0007 €/m ³)	+ 215 € / an (0,0014 €/m ³)

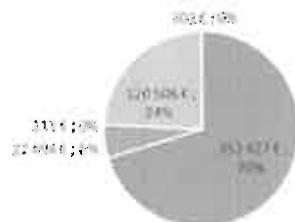
Rappel du montant des contributions régionales prévisionnelles pour animation / communication des SAGE 2019 = 0,216 M€

Majoration de la redevance pour prélèvement

La démarche initiée par l'EP Loire

→ Scénarios différenciés des incidences financières

Hypothèse pour un budget de fonctionnement justifié de 1 M€
soit un montant de majoration de redevance de 0,5M€



→ Total AEP → Total AGE → Total GRA → Total IRR → Total REF

AEP: Alimentation en eau potable
AGE: Autre usage économique
GRA: Gravitaire
IRR: Irrigation
REF: Retraitement (industrie)

Projet de motion des Présidents de CLE des SAGE portés par l'EP Loire

Les Présidents de CLE :

REAFFIRMENT leur volonté de poursuivre leur action en faveur d'une gestion intégrée et concertée de la ressource en eau et des milieux aquatiques avec l'objectif d'atteindre le bon état DCE

SOULIGNENT leur attachement au rôle et à l'autorité des CLE, dont le renforcement est un objectif du SDAGE, ainsi qu'à la légitimité de ces instances comme lieu d'élaboration et de prise de décisions collectives concernant les SAGE et leur mise en œuvre, lesquels viendraient à être affaiblis si les CLE ne devaient être que de simples chambres d'enregistrement de prescriptions extérieures

SOUTIENNENT l'établissement dans ses initiatives qui permettent d'intervenir en commun à l'échelle du bassin fluvial tout en déclinant spécifiquement dans les territoires les outils et les résultats, comme cela est déjà le cas dans le domaine de l'adaptation au changement climatique ou encore de l'exploitation des potentialités qu'offrent les zones d'expansion de crue

RAPPELLENT l'absolue nécessité d'une simplification administrative effective, guidée par le souci que le cadre administratif approprié et souple facilite une meilleure mise en œuvre opérationnelle des SAGE adaptée aux échelles spatiales de référence

PRENNENT ACTE des diminutions des taux d'aide de l'Agence de l'eau de 10%, ainsi que des forfaits de fonctionnement, qui conduisent à augmenter significativement la part « d'autofinancement » pour l'animation et les actions de communication des SAGE concernées

Projet de motion des Présidents de CLE des SAGE portés par l'EP Loire

Les Présidents de CLE :

REGRETTENT la diminution du taux d'aide attaché aux études en phase de mise en œuvre, étant rappelé au besoin que certaines de ces dernières sont réalisées en déclinaison des dispositions du SDAGE. Une modulation de ce taux, entre des réflexions stratégiques conduites sur des thématiques majeures à l'échelle des périmètres de SAGE en matière d'inventaire des zones humides par exemple et celles menées en réponse à des problématiques locales, pourrait être imaginée

DEMANDENT au Comité de bassin que des modes de financements dédiés et pérennes soient effectivement recherchés, définis et appliqués, pour permettre d'agir concrètement à la mise en œuvre des SAGE, et ainsi soutenir et concrétiser l'engagement et l'investissement collectif des acteurs des CLE

DEMANDENT en particulier à l'Agence de l'eau d'accompagner la mise en œuvre effective de la majoration de la redevance « prélèvements », prévue pour les EPTB par le CE, seul outil financier dédié existant, dans le cas d'une demande déposée par l'Etablissement public Loire

DEMANDENT à l'Agence de l'eau que soit reconsidérée la composition des cellules d'animation des SAGE afin de permettre la valorisation de postes d'encadrement nécessaires au bon fonctionnement, à moindre coût, de toute organisation structurée et mutualisée

